

À Monsieur L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Objet : conditions climatiques du mois de juin 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis lundi 12 juin 2017, la vague de chaleur qui touche le département rend difficile voire parfois impossible les heures d'enseignement dans les classes des établissements 1^{er} et 2nd degré de l'Hérault.

Les températures sont telles que des collègues procèdent quotidiennement à des relevés de températures, ces dernières ayant parfois atteint les 38°.

Le SE-Unsa 34 est bien conscient du vide juridique qui encadre, ou plutôt n'encadre pas, ces aléas climatiques qui perturbent fortement les conditions d'enseignement. Pour autant, la profession ne comprendrait pas que sa hiérarchie ne s'enquière de ses conditions d'exercice ni n'essaie d'y trouver des solutions.

Le SE-Unsa 34 a donc proposé à l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles du département un courrier type à adresser à leur commune afin de lui demander de rendre les conditions d'accueil des élèves acceptables. Certains ont déjà obtenu des fins de non-recevoir que le SE-Unsa 34 vous transmettra pour information.

Par ailleurs, le SE-Unsa, au travers de l'UNSA Education, saisira le CHSCT afin qu'il s'empare de cet éminent problème qui revient quasi annuellement. Les collègues sont donc enjoins de remplir le RSST afin que les fiches remontent à la DSDEN.

Dans l'attente, le SE-Unsa 34 souhaiterait qu'une position départementale (ou recommandation) soit prise afin de ne pas obliger les enseignants et leurs élèves à travailler dans des conditions inacceptables.

Le SE-Unsa 34 se tient bien évidemment à votre disposition afin de s'entretenir de cet état de fait si vous le jugez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en mon profond attachement au service public d'éducation.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34

